

COMPTE-RENDU
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOUT 2019
COMMUNE DE MOUTHOMET

L'an deux mille dix-neuf le dix-neuf août à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Madame Christelle HERMAND, Maire.

Monsieur Jérôme HERVOUET-BARANGER a été nommé Secrétaire de séance.

Présidente : Christelle HERMAND

Présents : Jean ANTONIETTI, Jacques BENUREAU, Angharad DAFYDD-STYLES,
(dans l'ordre Pierre GUAGNO, Christelle HERMAND, Jérôme HERVOUET-BARANGER,
alphabétique) Louis MARI

Absents : Jérôme GAZEAU, Maria MENDEZ-RODRIGUEZ, Odile PATISSOU, Alain TALOUR

Procuration : Jérôme GAZEAU à Christelle HERMAND, Maria MENDEZ-RODRIGUEZ à Jacques BENUREAU

1. Validation du compte-rendu de la séance ordinaire du 24 juin 2019,

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal la validation du compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 24 juin 2019.

Après un tour de table, le Conseil Municipal, par :

8 voix POUR

0 voix CONTRE

1 ABSTENTION

ADOPTE tel que proposé le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 24 juin 2019.

2. Courrier de Madame Gisèle CHAUVET au sujet de la cession du KEZAKO

Madame Gisèle CHAUVET a adressé un courrier à la commune, daté du 16 juillet 2019 indiquant « *Je vous ai informé de mon souhait de vendre mon fonds de commerce et la licence IV au 31 décembre 2019 par courrier adressé à la commune le 27 mars 2019 ; à ce jour pas de repreneur. Monsieur PERALTA me fera une proposition uniquement pour la licence hors matériel. J'ai acheté le fonds de commerce et la licence 45 000 € en 2011. J'ai acheté du matériel et engagé des frais de travaux donc je ne vendrai pas la licence seule de façon à récupérer un minimum d'argent investi. Je vous écris donc pour proposer à la commune le rachat de la licence IV et le fonds de commerce pour la somme de 30 000 €. Si la commune n'envisage pas une reprise, je pense transférer dans un autre village.* ».

Madame Gisèle CHAUVET y joint le détail du matériel vendu, pour un montant de 6 300 €.

CONSIDERANT que le snack bar est indispensable à la vie communale et que son départ aurait d'importantes répercussions sur la vie du village

CONSIDERANT que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018, d'un montant réel de 32 889 €, permet de financer cette acquisition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

8 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

DECIDE l'achat du fonds de commerce et de la licence IV à Madame Gisèle CHAUVET

VALIDE le prix à un montant de 30 000 € (trente mille euros)

VALIDE un paiement sur deux exercices soit 15 000 € sur l'exercice 2020 et 15 000 € sur l'exercice 2021.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à cette acquisition

DECIDE le transfert du café dans un bâtiment communal

Le café communal pourrait être transféré dans l'ancienne perception, car les projets de déménagement de la friperie ont été abandonnés du fait de l'absence de lieu de stockage extérieur. Madame Christelle HERMAND a rencontré Monsieur Michel MAIQUE, Président de la Communauté des Communes C.C.R.L.C.M., et Monsieur Hervé BARO, Conseiller Départemental des Corbières, qui soutiennent l'ouverture d'un café communal.

3. SYADEN : Rapport d'analyse de projet photovoltaïque

Monsieur Laurent BAUDRON du SYADEN nous a remis l'analyse de projet photovoltaïque. La conclusion indique que « *L'éloignement des postes de source existants est vraiment problématique pour envisager un projet de centrale solaire de grande puissance. La présence de plusieurs lignes électriques souterraines à proximité du site permet d'envisager un projet de plus faible puissance, la détermination de cette puissance « admissible » par le réseau de distribution existant étant déterminée par le gestionnaire du réseau ENEDIS. Néanmoins, compte-tenu de la présence de nombreux zonages réglementaires (Natura 2000, ZICO [Zones importantes pour la conservation des oiseaux], ZNIEFF [Zones naturelles d'intérêt faunistiques et floristiques] ...) et, dans une moindre mesure, d'enjeux en terme patrimonial et paysager, l'obtention des autorisations administratives sera probablement difficile à obtenir, même pour un projet de faible ampleur* ».

Etant donné les forts enjeux environnementaux et les problèmes de raccordement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner de suite à ces propositions d'extension du parc photovoltaïque.

4. Convention d'adhésion au service médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude

CONSIDERANT qu'il faut renouveler la convention d'adhésion au service médecine professionnelle et préventive et que cette convention est essentielle pour une bonne gestion et un bon déroulement, notamment concernant les obligations de la commune dans le suivi médical des agents

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la convention d'adhésion au service médecine professionnelle et préventive présentée ce jour aux conseillers municipaux

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention.

5. Station-service de Mouthoumet : mise en place d'une enquête auprès de la population sur une éventuelle vente du carburant E85-bioéthanol à la pompe

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé qu'une information sera faite à la population et plus largement aux habitants du territoire, afin de recueillir leur avis sur cet éventuel changement de carburant, au préalable de toute délibération.

Les élus discutent des questions à poser dans cette enquête et des informations à communiquer.

Des devis ont été réalisés auprès des sociétés DYNEFF et TOKHEIM. Ils sont en cours d'étude et seront discutés lors d'un prochain conseil municipal.

6. Courrier de Madame Evelyne PALLIEN

6.1. Installation d'une jardinière rue de la gare

Madame Evelyne PALLIEN a écrit à la commune au sujet d'une altercation entre son mari et un habitant qui s'était garé juste devant sa fenêtre. Elle fait part à la commune des nombreux désagréments liés à ces stationnements gênants. Les employés de la Poste nous ont également fait part de difficultés à tourner quand un véhicule est stationné. Suite à ce courrier, une jardinière a été installée de manière provisoire. Après en avoir délibéré à l'unanimité ce jour, le conseil municipal la valide définitivement.

6.2. Acceptation d'un don

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter le don de Madame Evelyne PALLIEN pour un montant de 75 €.

*VU l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT la proposition de don de Madame PALLIEN*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

8 voix POUR

1 voix CONTRE

0 ABSTENTION

VALIDE le don de Madame PALLIEN pour un montant de 75 € (soixante-quinze euros) qui sera imputé au budget de la commune à l'article 7713 (libéralités reçues) dans le chapitre 77 (produits exceptionnels).

7. Travaux réalisés

Madame le Maire détaille les travaux récemment réalisés.

La pose de l'attache remorque a été réalisée au niveau du véhicule communal.

7.1. Cimetière

- Réfection du mur d'accès et installation de la main courante.
- Pose du géotextile avec 60 t de gravier concassé 6/10.
- Installation d'une jardinière en pierre sur le mur.

7.2. Aire de jeux

- Creusement des fondations pour la réalisation du plan incliné. Madame Christelle HERMAND remercie les bénévoles et son premier adjoint, Monsieur Jacques BENUREAU, qui ont participé aux travaux.
- La création du plan incliné d'accès à l'ancienne perception est en cours.

7.3. Ancienne école

- Installation d'une nouvelle cabine de douche à l'appartement de l'ancienne école chez Alison SCHMITZ ; ce qui permettra d'éviter les fuites du bac à douche
- Installation de 4 prises électriques à forte puissance dans la salle des repas, à l'ancienne école, pour permettre les fêtes et concerts

7.4. Voirie

- Devant la mairie : changement de la grille existante par une grille dont la largeur du maillage est inférieure à 2cm (obligation du plan d'accessibilité pour les personnes handicapées)
- Réhausse d'un regard d'assainissement rue des Ecoles
- Réfection du caniveau rue du Moulin à Vent

Les travaux, suite aux intempéries d'octobre 2018, auront lieu à partir de la mi-septembre dans le village et sur les chemins. Des vannes d'eau potable seront également remplacées au préalable. Les travaux sur l'éclairage public sont prévus également à la rentrée.

8. Régie des festivités : programmation d'une fête musicale

Madame Angharad DAFFYD-STYLES a démissionné de ses fonctions de Régisseur le 22 juillet, ce qui a compliqué l'organisation des fêtes d'été pour l'équipe des festivités. Madame Solange PECH a repris la fonction de Régisseur.

Les festivités de l'été ont été un succès. Le concert du 6 juillet de Stepping Ken Singers a permis un bénéfice de 50€, tout comme le repas du 27 juillet et la fête du 17 août un bénéfice de 161 €. Cet argent sera réinvesti dans le concert du groupe JUKE BOX, qui aura lieu le 16 novembre. Le prix de la prestation sera compensé par le bénéfice précédent et les ventes de boissons / snack.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'organisation du concert du 16 novembre avec le groupe JUKE BOX

FIXE le prix de la restauration de la fête du 16 novembre 2019 à :

- 2 € pour les boissons
- 1 € pour le snack salé, jus, coca et eau, gâteaux et crêpes sucrées
- 1,5 € pour les frites
- 2 € pour les autres crêpes

Calendrier des autres événements prévus à Mouthoumet :

- Samedi 21 septembre : La C.C.R.L.C.M. organise un concert de Laurent CAVALIE sur la place du village, afin de présenter le prochain programme culturel. Un apéritif sera offert par la commune.
- Fête de Noël : date à caler
- Les dates des festivités de l'été 2020 sont également annoncées : repas dansant avec Chris and Co le 18 juillet 2020, repas dansant le 1^{er} août 2020 et concert le 22 août 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Pour extrait le 20 août 2019
En mairie,

Christelle HERMAND

Maire

(Signature et cachet)



Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.